Subventions publiques : La Cimade crie famine mais n'est pas prêteuse!

27/05/2009 à 18h30



La Cimade veut faire annuler un appel d'offres lancé par le ministère de l'Intégration. En jeu : l'octroi de juteuses subventions. Cette association *"de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile"* est en effet financée à 74% par le contribuable (chiffres 2007)…

La Cimade remplit une *"mission d'aide à l'exercice des droits des étrangers"*, rétribuée par l'État, notamment dans les centres de rétention. Elle était jusqu'à présent l'**unique prestataire de services sur ce secteur**. Une réforme gouvernementale, actée par le ministre de l'Intégration Éric Besson, met son monopole en danger.
Le ministère de l'Intégration a lancé, le 19 décembre 2008, un appel d'offres portant sur huit lots géographiques, afin d'attribuer sur des *« critères objectifs [la] mission d'informer les étrangers et de les aider à exercer leurs droits »*. Six associations y ont répondu : La Cimade, l'Assfam (Association de service social familial migrants), Collectif Respect, Forum Réfugiés, France Terre d'Asile et l'Ordre de Malte. Résultats : la Cimade a obtenu trois lots, ses cinq concurrents se contentant d'un lot chacun.



Mais la Cimade n'en saisit pas moins la justice pour faire invalider l'appel d'offres. Un peu mesquin pour une association qui se présente comme un service œcuménique d'entraide… Si la mise en concurrence fait peur à la Cimade, elle redoute également *« une complète dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics »* des associations attributaires. On aura tout vu !
Selon son rapport d'activité 2007, les ressources de La Cimade se sont élevées à 7 865 912 euros en 2007 : **74 % des ressources de l'association proviennent de l'argent public.** Les dons et legs privés ne représentent que de 17% des ressources de l'association!

- **3 440 694 euros proviennent des marchés publics. Soit 44 % des ressources. Cette somme a été versée à l'association par la Direction de la population et des Migrations.** Au titre de *" la mission d'accompagnement et d'aide à l'exercice des droits des étrangers dans les centres de rétention administrative".*
- **2 361 953 euros proviennent de subventions publiques. Soit 30 % des ressources.** Parmi les organismes subventionnaires, on trouve la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (1 523 833 euros) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), (193 200 euros).

Qu'en est-il alors de son indépendance financière vis-à-vis de pouvoirs publics? La Cimade ne serait-elle qu'un faux-nez de l'administration, ses salariés des fonctionnaires déguisés?
Cette association biberonnée à l'argent public fait son cinéma. Rappelons que la Cimade (comme le GISTI) est membre du collectif "Associations en danger" qui dénonce la baisse des subventions du "gouvernement".
On comprend mieux pourquoi ces associations n'ont pas l' idée de faire appel à l'aide et aux dons de leurs membres : elles n'en ont pas ou si peu, au regard des subventions qu'elles

touchent.
(Source : **L’Observatoire des subventions)**
Relire : 143.897 euros de subventions publiques pour le GISTI